



Concept - Typologie de la participation

PRÉSENTATION
PRESENTATIE
PRESENTATION

LE PROJET
HET PROJECT
THE PROJECT

TABLEAU DE BORD
DASHBOARD

RAPPORT FINAL
EINDRAPPORT
FINAL REPORT

PARTENAIRES
PARTNERS
PARTNERS

- ▶ Le but de la fiche
- ▶ Qui a l'initiative de la participation ?
 - La participation spontanée
 - La participation institutionnalisée
- ▶ Intérêt de la typologie pour le développement et la gestion concertée des espaces publics
 - Si le médiateur est mandaté par un groupe de citoyens
 - Si le médiateur est mandaté par les pouvoirs publics
- ▶ Sources

Contact : info@topozym.be

Le but de la fiche

Lorsqu'un médiateur territorial considère la participation dans le développement et la gestion des espaces publics, il est important de se poser d'emblée la question de savoir qui en a l'initiative. Cette fiche-outil synthétise une typologie construite à partir de cette



TOPOZYM, een project gefinancierd door TOPOZYM, un projet financé par le SPPPS

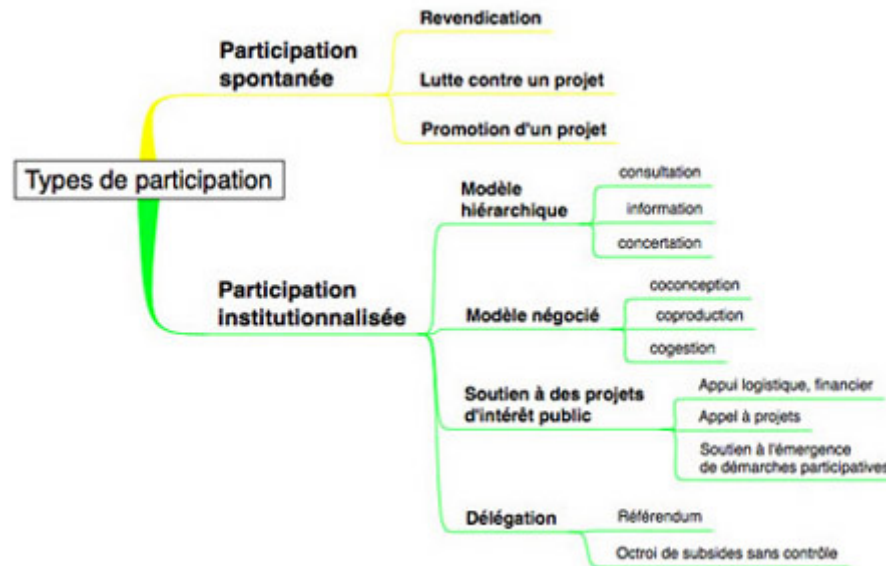


Site WEB développé sous Website die werd ontwikkeld met



question.

Qui a l'initiative de la participation ?



Lorsque la participation résulte d'une initiative de citoyens, structurés ou non, on parlera de participation spontanée. Si la participation s'inscrit dans un dispositif prévu et orchestré par les pouvoirs publics, nous serons dans le cadre d'une participation institutionnalisée.

La participation spontanée

Des citoyens peuvent décider de manifester leur intérêt pour les espaces publics de différentes manières :

- ▶ revendiquer un autre aménagement ou une autre gestion d'un espace public donné, comme dans le cas de voies publiques réputées dangereuses ;
- ▶ contester un projet qui entraîne ou entraînerait une modification de l'aménagement ou du fonctionnement d'un espace public, par exemple pour protester contre un projet d'extension d'une carrière qui créerait un charroi important dans un village ;
- ▶ se mobiliser pour aménager ou restaurer un espace public, par exemple en créant un

terrain de sport pour les jeunes, en balisant des sentiers de promenade, etc...

La participation institutionnalisée

A l'initiative des pouvoirs publics, la participation institutionnalisée peut s'exercer de différentes manières, que l'on peut classer par ordre décroissant de partage du pouvoir :

- ▶ La délégation de pouvoir
- ▶ Le soutien à des projets d'aménagement et de gestion d'espaces publics d'initiative citoyenne
- ▶ Le développement et la gestion négociée des espaces publics
- ▶ La prise d'avis sur le développement et la gestion.

La délégation de pouvoir est très rare en Belgique mais peut s'observer dans des pays qui pratiquent le referendum ou qui délèguent entièrement l'utilisation de deniers publics à des associations qui gèrent un espace public.

Le soutien des pouvoirs publics à des initiatives citoyennes peut s'opérer de plusieurs manières :

- ▶ directement, en apportant une aide logistique, financière ou administrative à un projet, qu'il soit issu d'une participation spontanée ou qu'il résulte d'un appel à projets lancé par les autorités ;
- ▶ indirectement, en soutenant l'action d'associations qui ont pour but de favoriser le développement d'une culture de la participation.

Le développement et la gestion négociée des espaces publics reposent sur l'idée d'associer dès le départ tous les types d'acteurs concernés par un espace public donné, non seulement pour concevoir le projet ensemble, mais aussi pour le planifier et le gérer à long terme.

La prise d'avis sur le développement et la gestion des espaces publics correspond au modèle hiérarchique classique de la participation : un acteur central élabore un avant-projet qu'il va soumettre à la consultation de la population ; les autorités sont libres de tenir compte ou pas des avis émis. Cette prise d'avis peut être suivie d'un temps de concertation qui peut ou pas engendrer des modifications plus ou moins profondes du projet, les autorités se réservant toutefois la décision finale.

Intérêt de la typologie pour le développement et la gestion concertée des espaces publics

Lorsqu'un médiateur territorial est mandaté par un groupe de citoyens ou par les pouvoirs

publics, directement ou indirectement, c'est que la participation fait de facto partie des usages de certains acteurs. Il est important néanmoins de pouvoir apprécier dans quel contexte il est amené à intervenir du point de vue des habitudes de participation, tant des citoyens que des pouvoirs locaux.

Il pourra ainsi se donner des ambitions mesurées à l'aune de ce diagnostic et orienter plus finement son action par rapport aux trois finalités visées par la participation dans le développement et la gestion des espaces publics :

- ▶ améliorer la gestion locale des espaces publics ;
- ▶ pallier les insuffisances de la démocratie représentative pour ce qui concerne les décisions relatives à l'aménagement et à la gestion des espaces publics ;
- ▶ favoriser l'éducation permanente de tous les acteurs quant à leur appropriation citoyenne des espaces publics.

Epinglons une série de questions à se poser par le médiateur territorial, en fonction du commanditaire :

Si le médiateur est mandaté par un groupe de citoyens

- ▶ A propos des habitudes de participation des pouvoirs publics
 - Le projet résulte-t-il d'un appel d'offre lancé par les pouvoirs locaux ?
 - Si oui, quel est le soutien que ces derniers peuvent offrir ? Sinon, y a-t-il déjà eu des initiatives citoyennes dans la commune ?
 - Avec quels résultats en termes de participation ?
 - Les pouvoirs locaux ont-ils déjà soutenu des projets initiés par des citoyens ?
 - Si oui, comment et jusqu'où ? Sinon, pourquoi ?
- ▶ A propos des habitudes de participation des autres citoyens
 - Que représente le groupe moteur par rapport à l'ensemble des personnes concernées par l'espace public en question ?
 - Tous les types de citoyens sont-ils présents, et en particulier ceux qui n'ont pas l'habitude de prendre une place pour faire entendre leur voix ?
 - Comment amener ces derniers à s'impliquer sur des questions qui touchent aux espaces publics ? Comment les aider à s'impliquer ?

Si le médiateur est mandaté par les pouvoirs publics

- ▶ A propos des habitudes de participation des pouvoirs publics
 - Globalement, de quelle marge de manoeuvre dispose le médiateur pour favoriser des changements de pratiques en termes de participation ?
 - Quelle attitude la majorité en place a-t-elle vis-à-vis de la participation ? Comme

un pis-aller, voire une menace ? ou comme une opportunité pour mieux gérer la commune au service de tous ?

- L'intervention qu'elle commande est-elle limitée au minimum requis par la loi (modèle hiérarchique classique, limité à la consultation) ? ou est-il possible d'envisager d'aller plus loin (concertation, voire modèle négocié) ?
- Quels sont les usages des fonctionnaires en place ? Sont-ils favorables ou hostiles à la participation ? Est-il possible d'en discuter avec eux ? Sont-ils prêts à revoir leurs méthodes de travail ?

► A propos des habitudes de participation des autres acteurs

- De quel degré de confiance le pouvoir en place bénéficie-t-il aux yeux de la population ?
- Y a-t-il eu dans le passé récent des expériences de participation citoyenne dans la commune à propos d'espaces publics ? De quelle ampleur ? Est-il possible de s'appuyer sur ces expériences pour améliorer le processus ?
- S'il y a peu d'habitudes de participation dans l'entité, dans quelle mesure est-il possible de travailler en partenariat avec une association qui oeuvre au développement de la participation citoyenne de tout un chacun (organismes d'éducation permanente) ?

Sources

► Harou R. (coord.), Fontaine P., Rosinski Z., 2003. La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques, Conférence Permanente du Développement territorial, Ministère de la Région wallonne. La plaquette est téléchargeable sur le site de la CPDT : http://cpdt.wallonie.be/index.php?id_page=853

► Collectif, 2006. Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur, publié par la Fondation Roi Baudouin, Bruxelles. Sur le site de www.kbs-frb.be [Lien](#) au 29 janvier 2009. Destiné aux praticiens, ce guide est une boîte à outils qui apprend à initier un processus participatif. Il comprend une description très pragmatique de 13 méthodes participatives et précise leur utilité, les différentes étapes à suivre, les bonnes pratiques et le budget nécessaire. Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site de la Fondation Roi Baudouin

Pour citer cet article : Partoune C. (IEP), « Typologie de la participation », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la

Politique scientifique fédérale, partenariat Ulg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-Pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 36, mis en ligne le 31 janvier 2009, consulté le ...

URL : http://www.topozym.be/spip/article.php3?id_article=36

>>> [TABLE DES MATIÈRES](#) <<<

"TABLEAU DE BORD - PARTICIPATION ET ESPACES PUBLICS"

